

## **977<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 juin 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Martin Filion  
Catherine Blouin  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
madame la mairesse suppléante

Amélie Sauvé

Absence

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

---

### **2025-06-10-01**

#### **NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE NOMMER madame la conseillère Amélie Sauvé mairesse suppléante de la 977<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

### **2025-06-10-02**

#### **ORDRE DU JOUR** **ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-03**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 976<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le procès-verbal de la 976<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-04**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de mai 2025, qui s'élèvent à 255 047,20 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mai 2025, qui s'élèvent à 335 529,29 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mai 2025, qui s'élèvent à 163 555,60 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**Monsieur le conseiller Pierluc Brousseau déclare qu'il est en situation de conflit d'intérêts relativement aux quatre dossiers suivants et s'abstient de participer aux délibérations et aux prochaines décisions.**

---

**2025-06-10-05**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2015 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATAGAMI ET SES AMENDEMENTS – AVIS DE MOTION**

---

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le *Règlement numéro 402-2025 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements*.

De façon générale, le règlement vise à modifier le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami ainsi que ses amendements dans le but d'agrandir l'affectation PB afin de faciliter les activités de protection civile, notamment en matière de lutte aux incendies de forêt.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

**2025-06-10-06**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2015 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATAGAMI ET SES AMENDEMENTS – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami* est en vigueur sur le territoire de la ville de Matagami depuis le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami peut, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), modifier son plan d'urbanisme afin d'assurer une planification du territoire cohérente dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite agrandir l'affectation PB afin de faciliter les activités de protection civile, notamment en matière de lutte aux incendies de forêt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réviser son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire préalablement soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'ADOPTER le projet de *Règlement numéro 402-2025 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements*;
- ET DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le mercredi 2 juillet 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au 195, boulevard Matagami, laquelle assemblée sera dirigée par monsieur le maire ou monsieur Martin Filion, conseiller municipal responsable de l'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-07**

**RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 403-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2015 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATAGAMI ET SES AMENDEMENTS  
AVIS DE MOTION**

---

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente, le *Règlement de concordance numéro 403-2025* modifiant le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* et ses amendements afin d'assurer leur concordance au *Règlement numéro 402-2025 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements*.

De façon générale, le règlement vise à assurer la conformité des règlements d'urbanisme au règlement numéro 402-2025 en modifiant le tracé de la zone PB3 au plan des affectations.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

**2025-06-10-08**

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 403-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2015 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATAGAMI ET SES AMENDEMENTS – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* est en vigueur sur le territoire de la ville de Matagami depuis le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami peut modifier son règlement de zonage en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 402-2025 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements* est adopté et entrera en vigueur en même temps que le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme à la suite d'une modification au plan d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami doit donc modifier son plan de zonage afin de refléter cette modification apportée au plan des affectations figurant au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire préalablement soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ADOPTER le projet de *Règlement de concordance numéro 403-2025 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements afin de se conformer au Règlement numéro 402-2025 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements*;
- ET DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le mercredi 2 juillet 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au 195, boulevard Matagami, laquelle assemblée sera dirigée par monsieur le maire ou monsieur Martin Filion, conseiller municipal responsable de l'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**Monsieur le conseiller Pierluc Brousseau réintègre la séance.**

---

**2025-06-10-09**

**SERVICE DES LOISIRS**

**POSTE DE SURVEILLANT DU CENTRE CIVIQUE**

**EMBAUCHE**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'EMBAUCHER mesdames Éloïse Jetté, Brittany Nicolas, Léonie Charest et monsieur Zachary Leduc au poste de surveillant du centre civique, et ce, à compter du 28 mai 2025;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-10**  
**SERVICE DES LOISIRS**  
**EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS**  
**SAISON ESTIVALE 2025**  
**AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont prévus au budget 2025 pour la création d'emplois étudiants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER la sélection et l'embauche de vingt (20) étudiants pour la saison estivale 2025, conformément à la liste déposée aux membres du conseil;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-11**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**POMPIER VOLONTAIRE**  
**DÉMISSION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Vincent Lalancette à titre de pompier volontaire, et ce, en date du 15 mai 2025;
- ET DE LE REMERCIER pour ses deux (2) années de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-12**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**POMPIER VOLONTAIRE**  
**EMBAUCHE**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER l'embauche de monsieur Bilel Ben Mansour à titre de pompier volontaire;
- QUE cette embauche soit effective en date du 20 mai 2025;
- QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de douze (12) mois, tel que recommandé par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 21 mai 2025;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-13**

**POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE  
ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a comme volonté de s'impliquer dans la réadaptation d'un travailleur blessé;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (RLRQ, c. A-3.001) permet à la Ville d'affecter à des travaux légers un travailleur victime d'une lésion professionnelle, et ce, le temps qu'il redevienne apte d'exercer son emploi, la Ville s'engage à enclencher la procédure d'assignation temporaire dès que cela est possible;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique d'assignation temporaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'ADOPTER la Politique d'assignation temporaire telle que déposée par madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-14**

**POLITIQUE DE MESURES DISCIPLINAIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET  
DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL – ADOPTION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite créer une ambiance de travail saine, agréable et productive;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami désire préserver la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique de mesures disciplinaires en matière de santé et de sécurité au travail.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ADOPTER la Politique de mesures disciplinaires en matière de santé et de sécurité au travail telle que déposée par madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-15**

**PROJET « MISE À NIVEAU DE LA COUR DE TRANSBORDEMENT DE MATAGAMI » – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVILE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a adjugé à la firme Systra Canada le contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie civile pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet « Mise à niveau de la cour de transbordement de Matagami », le 12 septembre 2023, par la résolution 2023-09-12-05, d'une somme de 695 288,32 \$, taxes incluses, selon les termes de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'en cours de réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, notamment pour faire suite aux demandes du Canadien National, et ce, afin que soient approuvés les plans.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER, selon les coûts avant taxes, les travaux supplémentaires définis aux items ci-après énumérés du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie civile pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet « Mise à niveau de la cour de transbordement de Matagami », à savoir :

8B Révision 3 des plans et devis pour construction 25 005,00 \$

15 Frais bancaires de 10 % 3 476,44 \$

- DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant à même l'enveloppe de développement de la Ville de Matagami;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-16**  
**CORRESPONDANCE**

**1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

**a) *Ministère des Transports et de la Mobilité durable***

- i) Lettre du 21 mai 2025 – Octroi d'une aide financière maximale de 15 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet « Projets particuliers d'amélioration – Projet d'envergure ou supramunicipaux »

**2. AUTRES**

**a) *Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec***

- i) Rapport annuel 2024-2025

**2025-06-10-17**  
**CHEFS DE SERVICE**  
**RAPPORT MENSUEL – MAI 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2025 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2025 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2025 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de mai 2025 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-18**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS  
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS  
AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite procéder au rechargement de la chaussée menant à son lieu d'enfouissement en tranchée auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami doit transmettre sa demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, à déposer pour et au nom de la Ville de Matagami, une demande d'aide financière auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts;
- D'ASSUMER tous les coûts au-delà de la contribution financière que la Ville de Matagami pourrait obtenir du Programme d'aménagement durable des forêts, y compris tout dépassement de coûts;
- DE TRANSMETTRE cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-19**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
LOISIR SPORT BAIE-JAMES  
PROGRAMME « CIRCONFLEXE » – ANNÉE 2025  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Baie-James offre une contribution financière aux municipalités par l'entremise de son programme « Circonflexe »;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à permettre une meilleure accessibilité à des équipements, notamment par l'instauration de points de service afin d'augmenter et de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami, reconnaissant l'importance de promouvoir l'activité physique en plein air, l'inclusion sociale et le bien-être de ces citoyens, souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme « Circonflexe », pour l'année 2025;
- ET D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-20**  
**DEMANDE DE COMMANDITE**  
**LES RENCONTRES HYDRO-QUÉBEC**  
**LES JOURNÉES DE LA CULTURE 2025**  
**AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE *Culture pour tous*, un organisme indépendant à but non lucratif, a pour mission de déployer des stratégies et des actions accessibles, inspirantes et inclusives visant à faire connaître et aimer la culture;

CONSIDÉRANT QUE les Rencontres Hydro-Québec sont nées d'une initiative d'Hydro-Québec visant à susciter et à soutenir la production, lors des Journées de la culture, d'activités culturelles et artistiques dans des municipalités de moins de 3 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE ces activités contribuent à mettre en valeur la fierté locale des Villes, à célébrer la culture du territoire et à l'amener dans le quotidien des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Rencontres Hydro-Québec ont lieu dans le cadre des Journées de la culture, lesquelles auront lieu les 26, 27 et 28 septembre prochains.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à déposer une demande de commandite auprès de l'organisme *Culture pour tous*, dans le cadre des Journées de la culture, qui auront lieu les 26, 27 et 28 septembre 2025.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2025-06-10-21**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de juin, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2025-06-10-22**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE LEVER la séance à 19 h 46.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Amélie Sauvé

---

AMÉLIE SAUVÉ  
MAIRESSE SUPPLÉANTE

Joannie Plante Bélisle

---

JOANNIE PLANTE BÉLISLE  
GREFFIÈRE ADJOINTE